



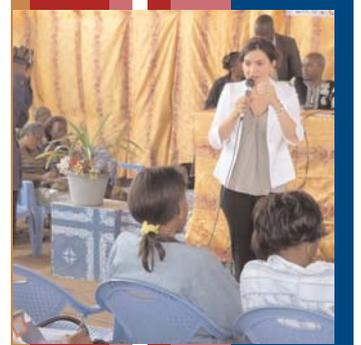
**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-05/09\_Fra

# La CPI semaine après semaine

12 octobre 2009 #5



## Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. L'audience de confirmation des charges doit s'ouvrir le 19 octobre 2009.

## Affaire Abu Garda

### L'audience de confirmation des charges dans l'affaire Abu Garda s'ouvre le 19 octobre 2009

L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Abu Garda* doit s'ouvrir le lundi 19 octobre 2009 de 09h30 à 16h30. D'après le calendrier provisoire, l'audience de confirmation des charges devrait durer jusqu'au 30 octobre 2009.

L'audience de confirmation des charges vise à s'assurer qu'aucune affaire n'est renvoyée en jugement à moins que les éléments de preuve ne suffisent à établir qu'il y a des motifs substantiels de croire que la personne visée a commis le crime qui lui est reproché. Le suspect a le droit d'assister à l'audience ou, en son absence, d'être représenté par un conseil.

Le 18 mai de cette année, Abu Garda, membre de la tribu des Zaghawa du Soudan, a comparu pour la première fois devant la Cour en vertu d'une citation à comparaître délivrée sous scellés par la Chambre préliminaire I le 7 mai 2009 et rendue publique le 17 mai.

Lors de sa première comparution devant la Cour, Abu Garda a été informé des droits que lui reconnaît le Statut de Rome et des crimes qui lui sont reprochés. Il est mis en cause pour trois crimes de guerre (commission ou tentative de commission d'atteinte à la vie sous forme de meurtre, fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, et pillage) qui auraient été commis au cours d'une attaque menée le 29 septembre 2007 contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), une mission de maintien de la paix stationnée à la base militaire de Haskanita, dans la localité d'Umm Kadada au Darfour-Nord. Les assaillants auraient tué 12 soldats de la MUAS et en auraient grièvement blessé huit autres, auraient détruit des installations de communication et d'autres matériels appartenant à la MUAS, et se seraient emparés de biens lui appartenant.

Cette affaire est la troisième concernant la situation au Darfour après l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd Al Rahman* (« Ali Kushayb »), et l'affaire *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir*. Les trois suspects (Omar Al Bashir, Ahmad Harun et Ali Kushayb) sont encore en fuite.

Le Bureau du Procureur a par ailleurs déposé, le 20 novembre 2008, une requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt ou, à défaut, d'une citation à comparaître à l'encontre de deux autres personnes qui auraient participé à l'attaque contre la base de Haskanita.



Abu Garda à l'audience ©ICC-CPI

### Décisions adoptées entre le 5 et le 9 octobre 2009

#### Affaire Abu Garda

##### **Decision on victims' modalities of participation at the Pre-Trial Stage of the Case**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 6 October 2009

##### **Decision on the "Response to Defence Observations on Applications for Victim Participation in the Proceedings"**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 7 October 2009

##### **Decision on the Defence's Application dated 6 October 2009**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 7 octobre 2009

##### **Decision requesting the Defence to provide information on prospective witness**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 8 octobre 2009

##### **Decision on the Prosecutor's application for protective measures dated 22 September 2009 (Public redacted Version)**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 9 octobre 2009

##### **Decision on the Defence's application for protective measures dated 2 October 2009 (Public Redacted Version)**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 9 octobre 2009

##### **Decision on the 52 Applications for Participation at the Pre-Trial Stage of the Case**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 9 octobre 2009

### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le début du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* est prévue le 24 novembre 2009.

### Décisions adoptées entre le 5 le 9 octobre 2009

#### Affaire Lubanga Dyilo

##### **Decision on the Presiding Judge in the appeals against the "Decision giving notice to the parties and participants that the legal characterisation of the facts may be subject to change in accordance with Regulation 55(2) of the Regulations of the Court"**

Rendue par la Chambre d'appel le 6 octobre 2009

##### **Decision issuing a corrigendum to the 'Decision on disclosure issues, responsibilities for protective measures and other procedural matters' of 24 April 2008**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 6 octobre 2009

##### **Order on the filing of a response to victims' applications for participation in the appeals against the "Decision giving notice to the parties and participants that the legal characterisation of the facts may be subject to change in accordance with Regulation 55(2) of the Regulations of the Court"**

Rendue par la Chambre d'appel le 9 octobre 2009

#### Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

##### **Décision aux fins de recueillir les observations des participants sur la détention de Mathieu Ngudjolo (Règle 118-2)**

Rendue par la Chambre de première instance II, le 05 octobre 2009

##### **Decision on the disclosure of evidentiary material relating to the Prosecutor's site visit to Bogoro on 28,29 and 31 March 2009 (ICC-01/04-01/07-1305,1345,1360,1401,1412 and 1456)**

Rendue par la Chambre de première instance II, le 7 octobre 2009

##### **"CORRIGENDUM - Decision on the disclosure of evidentiary material relating to the Prosecutor's site visit to Bogoro on 28,29 and 31 March 2009 (ICC-01/04-01/07-1305,1345,1360,1401,1412 and 1456)"**

Rendue par la Chambre de première instance II, le 9 octobre 2009

#### Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).

### La CPI a tenu sa réunion stratégique semestrielle avec les ONG

La Cour pénale internationale a accueilli du 6 au 9 octobre la deuxième réunion stratégique semestrielle avec les ONG. Près de 40 membres de la société civile représentant 20 organisations — des ONG tant internationales qu'originaires des pays faisant l'objet d'une situation — ont eu l'occasion de rencontrer des responsables des quatre organes de la Cour ainsi que des représentants de l'Assemblée des États parties afin de débattre avec eux de questions d'intérêt mutuel.

Cette réunion fait partie des efforts conjointement déployés par la Cour et par les ONG pour favoriser un dialogue ouvert entre elles ainsi que le soutien et la compréhension réciproques.

Ouvrant la réunion, le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, a salué « la longue relation de partenariat qui unit la Cour à la communauté des ONG dans la tâche consistant à mettre en œuvre le système instauré par le Statut de Rome ». Le Président Song a ajouté : « Chose importante, les ONG sont aussi pourvoyeuses de critique constructive. Il n'est jamais vraiment agréable d'être critiqué, et la Cour n'est peut-être pas toujours d'accord avec les critiques qui lui sont adressées, mais j'apprécie grandement les avis indépendants exprimés par les organisations et les personnes qui partagent le profond attachement de la Cour aux objectifs et aux valeurs du Statut de Rome. Votre soutien – comme votre absence de complaisance – ont fait de cette Cour une meilleure institution ».

Les jeudi 8 et vendredi 9 octobre ont été consacrés à des consultations avec le Greffe. L'ordre du jour a notamment porté sur la participation effective des victimes aux procédures, leur protection (concernant laquelle la Cour travaille actuellement à la formulation d'une stratégie officielle), le projet de renforcement et de développement des activités de sensibilisation dans les pays faisant l'objet d'une situation (*ou dans les pays intéressés par les enquêtes menées par la Cour*) ainsi que l'amélioration des opérations hors siège et les conclusions du rapport de Comité du budget et des finances. Enfin, les participants ont débattu de la conférence de révision (du Statut de Rome), qui doit avoir lieu à Kampala (Ouganda) en mai de l'année prochaine.



Des ONG locales et internationales assistent à la réunion stratégique semestrielle de la CPI ©ICC-CPI

### Interagir avec les communautés

#### La CPI à Kinshasa (RDC) mène une activité avec des groupes de femmes dans le cadre de son programme de sensibilisation des femmes

L'Unité de la sensibilisation continue à renforcer et à étendre son réseau à Kinshasa. Cette semaine, une session a rassemblé près de 250 représentantes des associations de femmes. L'objectif : leur montrer que le Statut de Rome, en instituant comme crimes graves les viols et l'esclavage sexuel, protège les femmes. Plusieurs associations des femmes de Kinshasa ont fait de la lutte contre les violences sexuelles un point clé de leur programme et ont, grâce à leurs efforts de lobbying, contribué au vote de la loi sur les violences sexuelles en RDC.

#### L'équipe en charge de la sensibilisation cible les Jeunes de Kinshasa

La semaine dernière, 150 jeunes du conseil communal de la jeunesse d'un quartier de Kinshasa ont été informés du rôle et du mandat de la Cour ainsi que de l'évolution judiciaire des affaires devant la Cour. Cette session d'information s'inscrit dans le cadre de la stratégie mise en place à destination des jeunes pour notamment écarter toute désinformation et malentendus sur la CPI et instaurer ainsi un dialogue avec la jeunesse.



L'équipe en charge de la sensibilisation mène une session d'information et de discussion avec des groupes de femmes à Kinshasa ©ICC-CPI

# Calendrier

## Calendrier

OCTOBRE 2009						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
12	13	14	15	16	17	18
Le premier vice-président Diarra continue sa visite au Cameroun et au Congo-Brazzaville						
			Le Président Song rencontre le Commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide humanitaire, Karel De Gucht et intervient lors de la Conférence de <i>Parliamentarians for Global Action (PGA)</i> sur la CPI à Bruxelles.			
19	20	21	22	23	24	25
Audience de confirmation des charges dans l'affaire Abu Garda						
26	27	28	29	30	31	
Audience de confirmation des charges dans l'affaire Abu Garda						
Le Président Song intervient lors de la Réunion des conseillers juridiques des Nations Unies à New York			Le Président Song présente le Rapport de la CPI à l'Assemblée générale des Nations Unies			
NOVEMBRE 2009						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
<b>Evènements futurs :</b> 18-26 nov: Assemblée des Etats parties (AEP), à La Haye 24 nov: Ouverture programmée du procès dans l'affaire Germain Katanga & Mathieu Ngudjolo Chui / AEP						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute